



*Communiqué de presse
Diffusion immédiate*

Projet de règlement pour élargir l'autorisation de circuler des véhicules hors route à La Tuque

La Tuque, le 21 juin 2022 – Le conseil municipal de La Tuque a adopté ce soir en assemblée publique un projet de règlement établissant un projet pilote qui permettra d'autoriser et d'encadrer la circulation des véhicules hors route (VHR) sur les sentiers autorisés et multidisciplinaires, sur certains chemins municipaux, ainsi que sur certains tronçons de la piste cyclable. Les VHR ont déjà accès à certains tronçons à La Tuque depuis plusieurs années, ils auront encore plus d'options lorsque le nouveau règlement entrera en vigueur après son adoption officielle qui est prévue en juillet et une fois qu'il aura été entériné par le ministère des Transports du Québec. Un avis public sera émis lorsqu'il entrera officiellement en vigueur.

La Tuque fera encore figure de pionnière au Québec avec ce nouveau règlement, car si plusieurs municipalités tolèrent la présence des VHR dans leurs rues, rare sont celles qui le font de manière légale et encadrée.

Avec ce projet pilote, la Ville de La Tuque veut analyser et mesurer les impacts de la circulation des VHR dans certains tronçons municipaux, afin de pouvoir éventuellement autoriser cette circulation de manière permanente. La municipalité pourra mettre fin au projet pilote en tout temps en cas de problème ou le modifier au besoin. Le projet de règlement vise autant les quads, que les motos hors route et les motoneiges.

Avec cette action, le conseil municipal de La Tuque répond positivement à la demande de plusieurs citoyens qui réclament cette mesure depuis longtemps, étant eux-mêmes des adeptes de sports motorisés. Ce projet pilote est aussi important pour le développement économique et touristique de La Tuque, car la pratique des sports motorisés représente d'importantes retombées économiques pour la municipalité. Dans le milieu du VHR au Québec, La Tuque est considérée comme une ville de premier choix.

Le projet de règlement inclut tous les tracés qui sont actuellement autorisés pour la circulation des VHR, ainsi que de nouveaux tracés projetés qui se situent dans différents secteurs de la municipalité. Le projet de règlement, qui contient la description de tous les tronçons, sera disponible dans les prochains jours sur le site Web de la municipalité pour consultation. Il se trouvera dans la page *Règlements* de l'onglet *Vivre à La Tuque*, dans le menu déroulant de la catégorie *Autres*. Après avoir pris connaissance du projet de règlement, les personnes qui ont des questions à ce sujet sont invitées à communiquer avec le Service du greffe et de la cour municipale via Info-Service en appelant au 819 676-5091.

CITATIONS

« Ça fait plusieurs années que les citoyens nous abordent pour nous demander de permettre davantage la circulation des VHR dans nos rues et sur la piste cyclable. Afin d'assurer la sécurité de tous, il est important de le faire de manière encadrée et c'est ce que nous avons fait avec ce projet de règlement. Il y aura certainement des choses à ajuster au fil du temps, mais c'est un premier pas dans la bonne direction. La Tuque est un paradis pour les amateurs de véhicules hors route. Nous voulons développer cela encore davantage et nous voulons que les gens puissent avoir accès à nos sites d'hébergement, nos restaurants, nos stations d'essence pour recevoir facilement les services dont ils ont besoin. Ce projet nous permet de répondre à la fois aux besoins de nos citoyens et de nos touristes. On est gagnant sur toute la ligne et on ira encore plus loin si le projet pilote est concluant. »

- *Luc Martel, maire de La Tuque*

« La Fédération Québécoise des Clubs Quads ne peut que saluer cette initiative de la Ville de La Tuque. Le quad rejoint de plus en plus d'adeptes qui comprennent qu'une saine cohabitation avec tous les acteurs environnants ne peut qu'être bénéfique pour la pratique sécuritaire et la pérennité de leur loisir. Par ailleurs, il est démontré que l'activité quad a un impact important dans le développement touristique et économique des régions et d'en faciliter l'accès c'est offrir aux communautés locales l'occasion de faire mettre à profit ses ressources. »

- *Yohan Perron, directeur général de la Fédération québécoise des clubs quads*